

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET DE
LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

2002-165 du 9 Mars 2002

Décret n° _____/MFPRAPF/DGFP/DAJ/SD
portant réintégration de monsieur MBEMBA
Eugène, instituteur de 4^e échelon.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 64/165 du 22 mai 1964, fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 91-49 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 87/338/MTSCJ-CAB du 24 juin 1987, portant radiation de la fonction publique des agents de l'Etat non recensés au 30 novembre 1986, entre autres monsieur MBEMBA Eugène ;

Vu l'attestation n° 1382/DGFP-DAJ-SD du directeur général de la fonction publique ;

Vu les pièces justificatives présentées par l'intéressé



DECRETE :

[Handwritten signature]

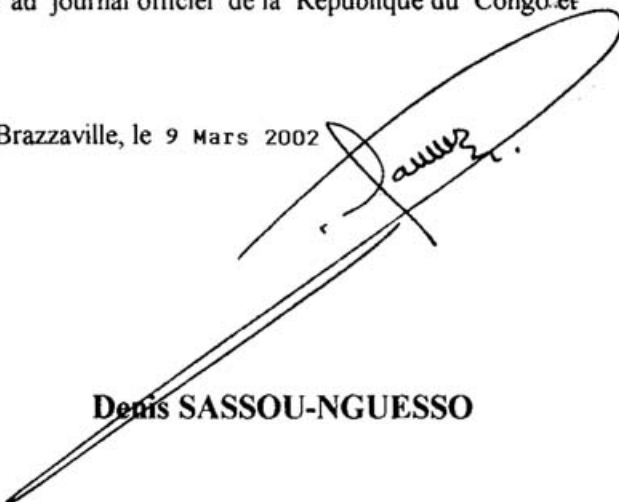
Article 1 : Monsieur MBEMBA Eugène, instituteur adjoint de 4^e échelon, matricule solde 057439Z, en service à l'inspection primaire de Djambala, est réintégré dans les effectifs de la fonction publique. 

Article 2 : Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de la date de radiation et du point de vue de la solde pour compter du 14 février 2000, date effective de reprise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 9 Mars 2002

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-NGUESSO



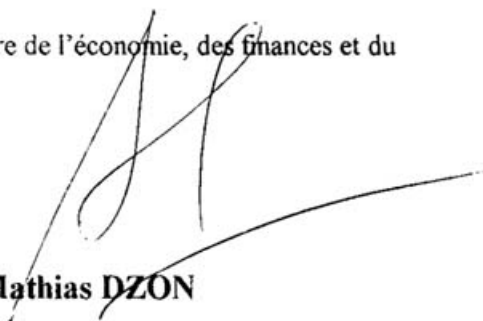
La ministre de la fonction publique,
des réformes administratives et de
la promotion de la femme,

Jeanne DAMBENDZET




Le ministre de l'économie, des finances et du
budget,

Mathias DZON



AMPLIATIONS :

JORC	2
DGFP	2
DGFP-DAJ	2
DAJ-SD	2
DGB	2
DGCF	2
MEPSSRS-DPAA	2
INTERESSE	2
DOSSIER	2
SGG/BC	2

